

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°260717AR185NB

Arrêté portant fermeture provisoire du city-stade, le Samedi 25 Juillet 2026.

Le Maire d'Hondschoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation d'un marché estival au jardin public et l'utilisation du city-stade pour une animation, le Samedi 25 Juillet 2026,

Considérant qu'il y a lieu de faciliter l'organisation de cette manifestation tout en assurant la sécurité du public,

ARRETE

Article 1° - Le Samedi 25 Juillet 2026, l'accès au city-stade sera interdit au public, de 14H00 à 17H00 (sauf organisateurs) pour la préparation de l'animation qui aura lieu de 17H00 à 21H00.

Article 2° - Le présent arrêté sera affiché par les services municipaux, 48H00 avant le jour de la manifestation.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, pour information et exécution.

Les Services Techniques, pour information et exécution.

M. LOUCHAERT, Adjoint à la Sécurisation, pour information.

Mme DEVIENNE, Adjointe aux Festivités, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 17 JUILLET 2026

Le Maire d'Hondschoote
F. DELATTRE

